

# METHODOLOGIE DES EXERCICES JURIDIQUES

---

*Cette méthodologie porte sur les quatre exercices généralement mobilisés en droit (Dissertation, commentaire d'arrêt, cas pratique, note de synthèse). Il est impératif de l'assimiler avant de s'atteler à la réalisation de chaque exercice.*

## DISSERTATION

La dissertation est un exercice qui vous impose, au moyen des connaissances que vous êtes censées maîtriser, de répondre à une problématique sur un thème donné. C'est un exercice d'argumentation ; il est capital de veiller à ne pas en faire un simple étalage de connaissances.

### - L'introduction :

L'introduction étant la partie la plus importante de la dissertation, plusieurs étapes doivent être impérativement respectées. Faites attention à votre style d'écriture, qui doit être assez fin pour que le passage d'une étape à une autre ne transparaisse pas trop grossièrement.

L'accroche : L'accroche permet de situer le sujet. Il n'y a pas de formule miracle pour l'accroche ; il faut tâcher d'être assez général tout en restant dans le thème du sujet. Aussi, évitez absolument les accroches « bateau », qui tendent vers la réflexion pseudo-philosophique ou le constat historique classique et qui peuvent donner un style « café du commerce ». Une approche globale de l'évolution du droit étudié ou de l'importance de la question traitée sur la pratique peut à ce titre être un bon moyen de commencer votre introduction.

Annonce du sujet : L'annonce du sujet est une étape qui vous permet de présenter le sujet posé, d'en définir les termes et de le délimiter. Cette étape ne doit pas être traitée de manière trop scolaire. Il ne s'agit pas de définir mot par mot le sujet qui vous est présenté mais simplement les termes qui sont importants et dont l'absence de définition pourrait vous être défavorable lors du traitement du sujet. Par exemple, si vous avez un sujet sur une catégorie précise de contrats, il sera important de les distinguer d'autres contrats similaires dès cette étape, afin que le lecteur sache ce que vous incluez et excluez de votre étude. L'annonce du sujet ainsi que la définition de ses termes est en réalité une *délimitation*. Celle-ci vous permettra de ne pas faire de hors-sujet.

L'intérêt du sujet : Cette étape est importante. Elle vous permet d'amener la problématique. Il s'agit ici d'exposer en quoi le traitement du sujet présente un *intérêt juridique* : pourquoi il est nécessaire de se poser cette question et d'y répondre. Il est donc important de trouver un intérêt qui se rattache à votre problématique. Cette étape vous permet de passer de la présentation globale de votre sujet à votre problématique, qui ne porte que sur un aspect précis de celui-ci. Elle vous impose de prouver au correcteur que vous vous êtes réellement interrogé sur le sujet et que vous ne vous apprêtez pas à dérouler vos connaissances dessus.

La problématique : Si celle-ci vous est posée sous la forme interrogative, n'y touchez pas ! Vous prendriez alors le risque de ne pas traiter le sujet exactement comme l'attend le correcteur. Sinon, tentez de la reformuler, tout en essayant de ne pas amputer le sujet d'une bonne partie

de son intérêt. Vous pouvez avoir un angle d'attaque qui vous est propre tant que vous ne basculez pas en hors sujet.

L'idée générale et l'annonce de plan : Ces étapes sont capitales, rappelez-vous : *L'idée générale est ce qu'on démontre, l'annonce de plan renvoie à la façon dont on le démontre*. Mais surtout, PAS DE SUSPENS EN DROIT. Le but n'est pas de « faire saliver » le lecteur sur la conclusion à laquelle vous allez parvenir, mais d'exposer clairement vers où vous allez, de sorte que votre argumentation transparaisse d'autant plus clairement.

NB : Essayez d'éviter des annonces de plan telles que : « *Dans une première partie nous verrons que. Dans une seconde partie nous verrons que* ». Une annonce de plan claire et non équivoque s'effectue au moyen d'une *unique phrase* dont les deux idées sont *liées* par une *connexion logique*.

#### - **Le corps du devoir :**

L'articulation du plan : Le plan est constitué de deux parties et deux sous-parties. Chaque division doit renvoyer à un argument qui soutient votre idée générale.

Les titres du plan : Le plan doit avoir des intitulés *clairs* et *directs*. Ils expriment une *idée*. Par suite, ils doivent être *problématisés* (pas de titres de cours). N'y insérez pas de termes inutiles et ne faites pas de titres « trois en un », qui, en une seule phrase, tendent à démontrer toutes les nuances de votre argumentation. La simple lecture de votre plan doit permettre de comprendre votre devoir. Les titres ne doivent pas présenter de verbes conjugués.

Les chapeaux : Les chapeaux (ou annonces des parties) ont une *importance capitale* bien que leur rédaction soit trop souvent négligée. C'est pourtant eux qui montrent à votre correcteur la *logique* de votre argumentation. Sans trop en faire (pas plus de cinq lignes), soyez clair et direct, afin que le correcteur comprenne ce que vous entendez démontrer. De la même manière que l'annonce de plan expose le raisonnement global de votre devoir, les chapeaux montrent le raisonnement que vous tenez dans vos parties.

La rédaction : « on dit ce qu'on va faire ; on le fait ; on dit qu'on l'a fait ».

*On dit ce qu'on va faire* : débutez toujours votre paragraphe par ce que vous entendez démontrer. Là encore, pas de suspense. Ainsi, en une phrase simple, exposez l'argument de votre sous-partie et abordez ensuite les éléments qui le soutiennent. Cela présente deux avantages. D'abord, le correcteur vous lira en sachant où vous souhaitez en venir, ce qui simplifiera sa lecture et vous rendra plus clair. Mais surtout, c'est vous que vous allez aider. Exposer votre argument dès le début vous permettra de ne pas vous perdre. Ainsi, lorsque vous continuerez à écrire, vous aurez cet argument clair en tête et vous pourrez toujours vous y référer pour ne pas divaguer. Vous imposer cette étape vous permettra de vous cadrer et d'apporter les exemples et connaissances strictement nécessaires à votre démonstration. Ainsi, vous ne tomberez pas dans le piège de l'étalage de connaissances.

*On le fait* : votre raisonnement doit être *clair* et *apparent*. Sautez une ligne lorsque vous avez achevé une étape de votre démonstration. Vous devez utiliser des arguments *juridiques*. Pour cela, il faut *apprendre son cours* et l'*utiliser* sans le réciter. Les jurisprudences sont des *illustrations nécessaires*. Vous devez les apprendre *par cœur* (nom et année) et les mobiliser habilement.

*On dit qu'on l'a fait* : à la fin de votre paragraphe, résumez en une ligne l'idée que vous venez de démontrer et *rattachez* cette idée à votre démonstration globale. À partir de là vous pouvez bâtir la *transition*.

### **Conseils :**

N'écrivez pas trop au brouillon. Faites une feuille de brouillon sur laquelle vous trouvez uniquement votre accroche, votre problématique, votre idée générale et votre plan. Gardez ce brouillon sous les yeux durant toute la rédaction du devoir, afin de ne jamais perdre le fil de votre raisonnement ni votre idée générale. De la même manière, ne passez pas trop de temps sur le brouillon : **maximum** 1/3 de la durée de l'épreuve. C'est ainsi que vous pourrez faire une réelle argumentation et surtout, la finir.

### **Récapitulatif :**

#### **Introduction (env. un quart ou un tiers du devoir) :**

- Accroche
- Présentation du sujet
- Intérêts du sujet
- Problématique
- Idée générale
- Annonce de plan

#### **Corps du devoir :**

##### **I. Titre première partie**

- Chapeau
- A. Titre première sous-partie
- B. Titre seconde sous-partie
- Transition

##### **II. Titre seconde partie**

- Chapeau
- A. Titre première sous-partie
- B. Titre seconde sous-partie

<b>COMMENTAIRE D'ARRET</b>
----------------------------

Le commentaire d'arrêt est un exercice délicat en ce qu'il se situe à cheval entre le théorique et le pratique. Le danger est d'être trop théorique et de finalement faire une dissertation. A l'inverse, sans apport théorique, vous risquez de vous en tenir à un simple exercice de paraphrase.

#### **- Lire la décision :**

Avant de commencer votre devoir, il faut bien *lire* l'arrêt. Sa bonne compréhension, sa bonne restitution et le suivi de la méthode vous garantissent la *moyenne* (10/20).

D'abord, le Conseil d'État (CE) et les Cours administratives d'appel (CAA) rendent des *arrêts*, le Tribunal des Conflits (TC) des *décisions* et les Tribunaux administratifs (TA) des *jugements*.

Lisez attentivement les *visas* : les textes cités peuvent vous fournir des éléments de commentaire.

Ensuite étudiez le *raisonnement* du juge : non seulement le *considérant de principe*, mais aussi son *application en l'espèce*.

Enfin, il faut tirer de l'arrêt ses *éléments principaux* : en ce sens, une méthode qui peut fonctionner pour bien garder l'arrêt en tête est de le *diviser*, considérant par considérant, en identifiant *une idée par considérant* : celui-là rappelle les faits, celui-là concerne la recevabilité, celui-ci porte sur la nature du contrat, celui-là sur le régime qui découle de cette qualification... Cela vous permettra d'identifier clairement les étapes du *raisonnement* du juge. Soyez particulièrement attentifs aux termes utilisés par le juge, qui peuvent être des indices sur son raisonnement : le « *notamment* » indique que l'argument évoqué n'est pas exhaustif, le « *manifeste* » laisse une certaine marge d'appréciation, etc...

#### - **L'introduction :**

L'introduction est une fiche de jurisprudence étoffée.

L'accroche : celle-ci doit être simple et efficace. Elle doit très rapidement contextualiser l'arrêt en rappelant le thème juridique global dans lequel il s'insère. N'allez pas trop loin dans la contextualisation. Les accroches de commentaires efficaces sont celles qui abordent rapidement un thème pour finalement conclure sur « *c'est à ce sujet que le Conseil d'Etat a eu à se prononcer dans un arrêt rendu le...* » ou sur « *L'arrêt rendu par le Conseil d'Etat... vient répondre aux interrogations soulevées par ce sujet* ».

Faits : Les faits doivent être exposés simplement. Ne recopiez pas l'arrêt mais ne perdez pas trop de temps à le reformuler ; reprenez simplement le considérant qui les expose et ôtez-en le superflu.

Procédure : C'est la poursuite des faits au niveau contentieux. Procédez donc de la même façon, exposez en même temps les moyens du requérant.

Problématique : La problématique renvoie au problème juridique né soit des faits, soit de la procédure. Il est ici impératif de très clairement identifier le problème qui se pose au juge dans la résolution du litige et de l'exposer en une question simple. Celle-ci doit être précisément identifiée afin que vous puissiez mettre en valeur l'intérêt de l'arrêt.

Dispositif et motif : Cette étape permet d'exposer la solution et les arguments du juge. Pour le dispositif, annoncez la réponse finale apportée par le juge, s'il accueille ou rejette la requête. Ensuite, par les motifs, exposez la réflexion qui l'a mené à le faire. Suivez toutes les étapes de son raisonnement.

Portée de l'arrêt : C'est l'étape de l'intérêt du sujet. Vous devez situer l'arrêt dans son contexte et exposer pourquoi la décision commentée est importante : confirme-t-elle un état du droit antérieur, vient-elle le simplifier, marque-t-elle un revirement de jurisprudence...

Annonce de plan : Voir dissertation, la méthode est globalement la même, si ce n'est que votre plan doit avoir un aspect plus pratique, en ce que vous réfléchissez sur la décision jurisprudentielle et son raisonnement, pas sur un thème abstrait.

## - **Le corps du devoir :**

Les titres du plan : Voir méthodologie dissertation. Néanmoins, les titres du commentaire d'arrêt doivent porter sur la décision et le raisonnement du juge, sur sa qualification. Ils doivent être plus concrets.

Les chapeaux : Voir méthodologie dissertation, avec la remarque supplémentaire précédente.

La rédaction : Vous devez toujours vous référer à l'arrêt. Vous pouvez en tirer des citations *partielles* (max. 2 lignes : inutile de tout recopier).

Trois étapes distinctes doivent être présentes dans chaque sous-partie :

- D'abord, *annoncez votre argument*, comme pour la dissertation. P. ex. « *Dans cet arrêt, le Conseil d'État utilise la notion traditionnelle d'ordre public* ».
- Exposez ensuite la façon dont le juge raisonne :
  - Exposez l'argument du juge : « *Pour qualifier l'atteinte à l'ordre public, le juge a insisté sur le trouble à la sécurité publique* ».
  - Définissez : « *Traditionnellement, l'ordre public est "matériel et extérieur", il protège la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques (art. L. 2212-2 du C.G.C.T.)* ».
  - Puis amenez l'élément d'espèce, ce qui vous détachera de la dissertation « *En l'espèce, il apparaît que la manifestation risquait de porter atteinte à la sécurité publique* ».
- Concluez : « *Donc le juge a bien utilisé la notion traditionnelle d'ordre public* ».

Ces trois étapes doivent toujours être exécutées.

Le travail n'est cependant pas achevé ! Il vous appartient d'*apprécier* ce raisonnement, de *prendre du recul*. Est-ce une position traditionnelle du juge ou cherche-t-il à innover ? Y avait-il une autre voie juridique pour atteindre le même résultat ? La solution est-elle opportune ? ...

## **Conseils :**

N'ayez pas peur de commenter les silences du juge, ceux-ci sont parfois essentiels.

Plus que la dissertation, le commentaire d'arrêt exige une certaine *retenue*. Attention à ne pas être trop sévères à l'égard de l'arrêt, rappelez-vous que vous analysez le raisonnement de juges, pas d'apprentis juristes. C'est vous les apprentis juristes !

## **Récapitulatif :**

### **Introduction (env. un quart ou un tiers du devoir) :**

Accroche  
Faits  
Procédure  
Problème de droit / Problématique  
Dispositif et motif  
Idée générale  
Annonce de plan

## Corps du devoir :

### I. Titre première partie

Chapeau

A. Titre première sous-partie

B. Titre seconde sous-partie

Transition

### II. Titre seconde partie

Chapeau

A. Titre première sous-partie

B. Titre seconde sous-partie

## CAS PRATIQUE

Le cas pratique est un exercice de résolution d'un problème juridique concret. La résolution d'un cas pratique impose une *grande maîtrise* des notions principales du cours ainsi que la compréhension du *syllogisme juridique*.

### Qu'est-ce que le syllogisme juridique ?

Le syllogisme juridique comporte trois étapes : la *majeure*, la *mineure* et la *conclusion*. L'exemple typique : Tous les hommes sont mortels (majeure), Socrate est un homme (mineure), *donc* Socrate est mortel (conclusion).

En droit :

- La majeure est la *règle de droit, abstraite et générale*. P. ex. « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » (art. L. 2212-2 du C.G.C.T.).
- La mineure est la qualification juridique tirée des faits. P. ex. « *En l'espèce*, la sécurité publique est menacée par la manifestation ».
- La conclusion est l'application du droit aux faits, de la majeure à la mineure. P. ex. : « *Donc*, le pouvoir de police peut être utilisé ».

### Introduction générale du cas :

Vous pouvez commencer votre devoir par un rappel général des faits (max. 5 lignes) et des questions de droit qu'il faudra résoudre. Identifiez clairement la personne qui vous consulte afin de la conseiller. Vous traiterez ensuite de chacune de ces questions dans des parties distinctes (I, II, III, IV, V...).

### Pour chaque question de droit :

- **Rappel des faits :**

*Triez et rappelez* les faits *pertinents* pour la résolution de la question dans *l'ordre chronologique*. Rappelez la question de droit que vous allez traiter.

- **Qualification juridique :**

Cette étape consiste à « *passer du fait au droit* ». Les notions factuelles qui vous sont présentées ne peuvent pas toujours être exploitées telles quelles. Il est alors nécessaire d'identifier les *notions juridiques* qui se cachent derrière les faits. A titre d'exemple, un simple terrain peut en réalité être une dépendance du domaine public ; une activité économique peut être un service public... Cela va entraîner la résolution du cas selon les principes de la domanialité publique ou selon le régime du service public. Il est *nécessaire* de *qualifier juridiquement* les faits pour *identifier les règles de droit* qui pourront s'y appliquer. Cette étape doit faire l'objet d'une argumentation *claire et détaillée*.

- **Problématisation :**

L'enjeu de cette étape est surtout de pouvoir précisément identifier les questions qui se posent à vous. *Si vous ne pouvez pas vous poser la bonne question, vous ne pourrez de toute évidence pas trouver la bonne réponse*. L'étape de la problématisation vous permettra de ne pas dériver. Ce n'est que lorsque vous aurez exactement répondu à votre question que vous pourrez être sûr d'avoir résolu le cas.

- **Présentation du droit applicable (majeure) :**

Cette étape consiste à identifier les règles de droit qui vont servir à la résolution de votre problème.

Soyez logique dans votre présentation : analysez d'abord les *sources textuelles* avant d'étudier la *jurisprudence*. Veillez d'abord à présenter des règles de droit en relation avec votre qualification juridique. Ensuite, respectez la hiérarchie des normes : si une règle jurisprudentielle a été codifiée, utilisez exclusivement les dispositions du code. La jurisprudence sert à rapprocher les faits d'une espèce qui a déjà été tranchée par un juge, et qui ne trouve pas de *réponse directe* dans le code.

Lors de cette étape, faites attention à être *concis, clair et actuel* : utilisez le *droit positif*. Il est inutile de retracer l'évolution de la jurisprudence. P. ex. Pour les règles relatives au retrait et à l'abrogation, référez-vous au CRPA, et non à l'arrêt Ternon.

- **Rapprochement des faits au droit applicable (mineure) :**

Commencez par « en l'espèce » ou « dans les faits ». Rapprochez les faits au droit. Soyez exhaustif : si la règle de droit comporte plusieurs conditions, toutes doivent être *vérifiées*.

P. ex. un service public est une activité d'intérêt général assurée ou assumée par une personne publique. Vous devez donc vérifier s'il s'agit 1. d'une activité, 2. d'intérêt général, 3. le lien de rattachement avec une personne publique (et donc 4. vérifier s'il y a bien une personne publique).

- **Dégagement de la solution d'espèce (conclusion) :**

Il s'agit ici de répondre au problème factuel en *une seule phrase*. Bien souvent, un cas pratique admet plusieurs solutions possibles. Ce n'est donc pas tant votre solution qui importe (et qui va être notée) que votre argumentation... et donc le respect de la méthodologie.

## Conseils :

Il est nécessaire que les différentes étapes soient distinguées et ressortent clairement dans vos copies. Je vous invite alors à les séparer par des sauts de ligne, à savoir que je refuse de voir des présentations sommaires qui ressemblent à ce qui suit : « *Faits : M. X maire d'une commune... Qualification juridique : Nous sommes ici en présence de* ». Ce genre de présentation est exclue, votre style d'écriture doit être assez fin pour que le lecteur comprenne où vous en êtes sans que vous ayez à l'exposer formellement.

## Introduction générale

### I. Premier problème

Rappel des faits

Problématique

Qualification juridique

Exposé du droit applicable (majeure)

Rapprochement des faits au droit (mineure)

Conclusion

### II. Second problème.

Rappel des faits

Problématique

Qualification juridique

Exposé du droit applicable (majeure)

Rapprochement des faits au droit (mineure)

Conclusion

### III...

<b>NOTE DE SYNTHÈSE</b>
-------------------------

La note de synthèse est un exercice *court* (max. 4 pages) qui, à la lecture d'un dossier de documents, impose d'en tirer les *éléments essentiels* et de construire une *fiche efficace* qui permettra à son lecteur d'être bien renseigné sur les *enjeux* du dossier et de faciliter sa prise de décision.

Elle n'est donc *ni une dissertation, ni un résumé*. A la différence de la dissertation, il n'est pas requis d'avoir des connaissances sur le sujet étudié. Le but n'est ni d'émettre une opinion, ni de forcer l'originalité. Pour autant, ce n'est pas un résumé. Il ne s'agit pas d'exposer le contenu de chacun des documents, mais d'en tirer les informations essentielles pour le sujet.

#### - Lecture des documents :

La lecture des documents doit s'opérer en rapport avec le thème qui vous est indiqué. Autrement dit, ne vous focalisez pas sur les informations qui n'y sont pas reliées. Retenez la nature des documents (loi, article de presse, jurisprudence...) et prenez du recul dessus. Pour chaque document, faire au brouillon une petite fiche qui énumère les *idées essentielles* qui se rattachent au thème étudié. Reliez-les entre elles : Certaines se rejoignent-elles ? S'opposent-elles ?

- **L'organisation des idées :**

Comme les autres exercices, les idées doivent être organisées selon un plan bipartite, mettant en avant les idées dégagées du dossier par des intitulés clairs, en lien avec le thème du sujet. Surtout, les intitulés doivent être neutres

- **L'introduction :**

L'introduction doit être *courte* (10-15 lignes). Elle doit comprendre une *phrase d'accroche*, une *présentation du sujet*, et une *annonce de plan*. Ici, pas besoin de problématique, puisque ce n'est pas à vous de vous positionner.

- **Les développements :**

Les développements doivent être *brefs*, puisque la note de synthèse ne doit pas dépasser 4 pages. Lorsque vous tirez une idée d'un document, *indiquez entre parenthèses à quel document vous faites référence*. Ne faites ni de l'érudition, ni de la poésie. L'objectif de la note de synthèse est d'être simple et efficace afin que son lecteur puisse prendre une décision avertie. Dès lors, ce n'est pas à vous d'émettre une opinion, vous devez simplement exposer les différents enjeux du thème en vous appuyant sur les documents.

**Récapitulatif :**

**Introduction (10-15 lignes) :**

Accroche  
Présentation du sujet  
Annonce de plan

**Corps du devoir :**

**I. Titre première partie**

Chapeau

A. Titre première sous-partie

B. Titre seconde sous-partie

Transition

**II. Titre seconde partie**

Chapeau

A. Titre première sous-partie

B. Titre seconde sous-partie

## CONSEILS DE REDACTION

Evidemment, nous attendons de vous que vous écriviez avec une orthographe et une grammaire impeccables.

Sur la forme, évitez d'utiliser des liens logiques là où il n'y a pas lieu d'en mettre. On ne commence pas un argument par « En effet », car « En effet » est destiné à conforter un autre argument. De la même manière, on ne commence pas une argumentation par « Or », puisqu'on ne contredit rien.

N'oubliez pas qu'écrire des conjonctions de coordination ou des formules logiques ne rendent pas votre raisonnement plus cohérent ou plus logique pour autant. Soignez la logique du raisonnement avant de soigner vos transitions.

L'utilisation de certaines formulations vous permettra d'être plus clair :

- Pour marquer une progression : Tout d'abord, ensuite, en outre, enfin, de plus, de surcroît, par ailleurs, aussi...
- Pour marquer une opposition : Mais, cependant, pourtant, toutefois, néanmoins, tandis que, en revanche...
- Pour marquer un lien de cause à effet : En conséquence, par conséquent, ainsi, donc, partant, dès lors, en effet, c'est pourquoi...

Ces exemples servent simplement à vous faire comprendre que votre style d'écriture peut favoriser votre argumentation en la rendant plus claire et intelligible. Veillez alors à écrire *simplement*, à faire des *phrases courtes et directes*.

**Méditez** les deux phrases suivantes :

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Un déluge de mots dans un désert d'idées.